

LE VALOIS

Après avoir décrit la Brie (1873), le Tardenois (1881), l'Orxois (1882), il nous reste à étudier une partie du Valois pour avoir toute la géographie ancienne de notre arrondissement.

Une très minime partie de l'arrondissement de Château-Thierry, constituée par le canton de Neuilly-Saint-Front, était située dans l'ancien Valois ou *Pagus Vadensis*. Nous n'aurons à nous occuper qu'é de cette partie : néanmoins il est utile, croyons-nous, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'ensemble de ce comté, qui est aujourd'hui réparti dans les arrondissements de Meaux, Compiègne, Senlis, Soissons et Château-Thierry.

Le *Valois* était désigné sous les noms de pagus *Vadisius*, *Vadensis*, etc., et tirait cette dénomination de *Vadum*, *Vez*, qui fut sa première capitale, ou de *vadum*, gué, ou peut-être du mot allemand *wald*, qui signifie forêt, à cause des forêts nombreuses qui couvraient ce pays. Nous penchons pour la première étymologie.

Il était situé entre le Noyonnais et le Soissonnais au nord et au nord-est, — le Tardenois et l'Orxois à l'est, — la Brie et le Multien au sud, — le Beauvoisis à l'ouest.

Il était séparé du Noyonnais et du Soissonnais par l'Aisne,

du Tardenois et de l'Orxois proprement dit par l'Ourcq et la Savières ; ses bornes au sud-ouest étaient moins physiquement établies.

Il comptait du nord au sud, dix à onze lieues d'après Bergeron (1), dix à douze lieues d'après Carlier (2), quinze lieues environ d'après Minet (3). De l'est à l'ouest, il comptait quinze à seize lieues d'après Bergeron, dix-huit à vingt d'après Carlier et Minet.

Toutefois, selon Carlier, la superficie du Valois n'est devenue fixe que lorsque le pays eut été donné en apanage à Charles de Valois, en 1284. Nous n'avons que des données vagues sur ce pays avant cette époque.

L'histoire du duché de Valois a été écrite par Carlier. Un homme qui, par sa position, avait pu réunir de précieux matériaux sur cette contrée, Jacques-Louis Minet, président au siège présidial de Crépy-en-Valois, a laissé un important manuscrit ayant pour titre *Mémoire historique sur le Valois* (4). Ce sont surtout ces deux auteurs que nous avons mis à contribution.

Le Valois formait un comté ou *pagus* sous les rois de la première race, et il était composé des châtellenies de Crépy, Verberie et Pierrefonds. Au capitulaire de Servais, en 853, le *Vadus pagus* fit partie du deuxième *missaticum* qui comprenait le Laonnois, le Porcien, le Soissonnais, l'Orxois et le Valois.

Le Valois eut d'abord pour capitale Vez (*Vadum*) qui possédait un château fort dont il reste encore des ruines. « Le château de Vez et le comté de Valois en partie, dit Carlier, vinrent aux seigneurs de Crespy, comtes du Vexin, vers le

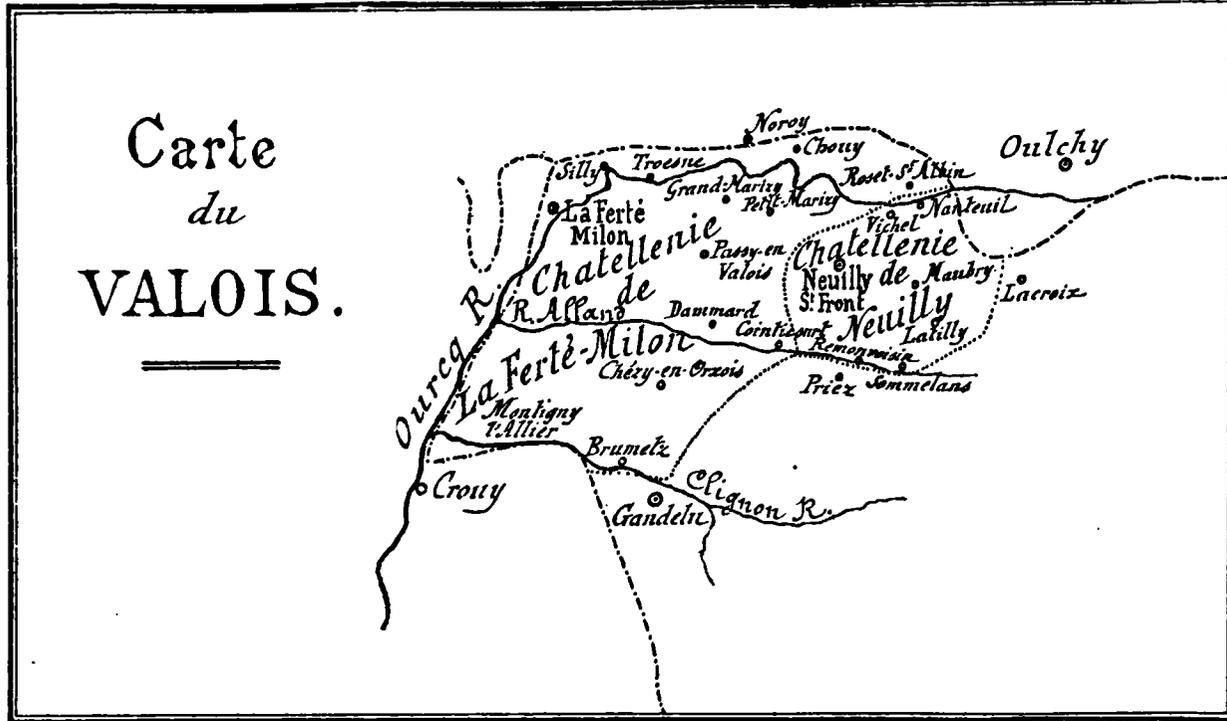
(1) BERGERON, *Le Valois Royal*, 1583, 1 vol. in-8°.

(2) CARLIER, *Histoire du duché de Valois*, 1764, 3 vol. in-4°.

(3) Voir plus loin.

(4) *Bibl. nat.*, Manusc. DON GRENIER, t. 177.

Carte
du
VALOIS.



1782 de l'ouvrage de l'abbé de Choisy.

temps où le château d'Oulchy passa aux comtes de Champagne (1). »

Le président Minet, mort en 1749, avait rassemblé onze cartes représentant le Valois depuis François I^{er}. Elles ont été dispersées. Carlier en a retrouvé trois : une par Damien de Templeux, une par Leclerc et une par le président Minet. Il en a publié une dans son histoire. Nous en avons retrouvé quelques-unes à la Bibliothèque nationale. Ce sont les suivantes :

1° « Le pays de Valois, ainsi appelé pour les belles vallées, « boys et buissons qui s'y trouvent, lequel est environné de « troys belles rivières, Oyse, Aysne et Marne, et fait partie « de l'Isle de France. Paint par Damien de Templeux, « escuier, s^r de Frestoy, sur un mémoire et escript de feu « S^r de Humerolles. » (N° 25.)

Cette carte a été publiée en 1652 dans l'atlas de Leclerc, et reproduite en 1663 dans l'atlas de Blaeu, imprimé à Amsterdam.

2° Dans une carte de 1630, le Valois est situé entre l'Aisne, l'Oise, la Gergogne et l'Ourcq, et comprend Compiègne, Senlis, Creil.

3° Dans la carte n° 30, Senlis est la capitale du Valois.

4° Il existe dans le même atlas une carte manuscrite qui est probablement due au président Minet.

On peut voir que les limites du Valois se sont notablement agrandies et modifiées.

Lorsque François I^{er} eut divisé la France en gouvernements, le Valois disparut en tant que comté et il fit partie de l'Île de France et un peu de la Picardie.

Nous laisserons la parole au président Minet pour nous

(1) *Ouv. cit.*, t. I, p. 161.

faire connaître ses limites, en rappelant toutefois qu'il ne faut pas confondre le titre, le domaine et la juridiction :

« Son circuit est en commençant du côté de Paris, de Nanteuil-le-Haudoin, ce lieu compris à Baron, de Baron ce lieu dehors à Raray, de Raray, ce lieu compris à la rivière d'Oise entre Pont-Sainte-Maxence et Saint-Vast-de-Laumont ce dernier compris, de là passant la rivière à Arcy en montant dans les terres, de là redescendant la rivière vis-à-vis Armancourt, ce lieu dehors, de là remontant la rivière jusqu'à Bienville et Claroix, ces lieux compris, de Claroix descendant l'Oise vis-à-vis le clocher de Jaux, passant là l'Oise et prenant au-dessus de Mercière près Rôyal lieu en traversant la forest de Compiègne jusqu'à Trosly et lieu compris (à Compiègne au fauxbourg de la porte de Pierrefond, il y a des fiefs relevant du Valois), de Trosly passant la rivière d'Aisne et enveloppant la forest de Crise jusques et compris Saint-Crespin-l'Offemont et de là passant par-dessus Autresches jusques et compris Morsain, de Morsain descendant un petit ruisseau et le passant au-dessus de Vic-sur-Aisne, de là remontant dans les terres et comprenant Tartiers, Villers-le-Fossé et Vaux jusqu'à un petit ruisseau qui vient des étangs de Lauvigny descendant ce ruisseau et jusqu'à la rivière d'Aisne et la passant au-dessus de Ollicourtil, de là à Soissons dont le fauxbourg appelé de Crise est du Valois, de ce fauxbourg remontant la Crise et la passant à Vauxhuin, ce lieu compris à Ciry, de Ciry allant regagner la rivière d'Aisne et la passant pour comprendre Bucy, puis la bordant jusque et compris Condé vis-à-vis l'embouchure de la Vesle, de Condé montant dans les terres pour comprendre Nanteuilles-Fossés, Margival et la Malmaison, de la Malmaison venant regagner la rivière d'Aisne au-dessus d'Essenlis, et la passant au-dessous de Chavannes jusque et compris Brenelle, de Brenelle laissant Moussart et allant regagner la rivière d'Aisne à Pontarcy, ce lieu compris, de là venant gagner la Vesle, rivière et la passant entre Bazoches et Fismes, ce der-

nier dehors, quoique par delà il y ait encore Muysen-les-Vauttes et même au fauxbourg de Reims la Folie, la Maison-Rouge et la Barbe-aux Cannes qui sont du Valois, de Bazoches en enfermant la forest de Dole à Neuville-sous-Saint-Gemmes, de là à *Fère-en-Tardenois* (1), *ce lieu dehors, de Fère passant la rivière d'Ourcq et allant à Marcilly sur la rivière de Marne, de Marcilly à Chartreuve (Chartèves) sur la même rivière, de là à Rocourt, de Rocourt à Nanteuil-Notre-Dame, sur la rivière d'Ourcq tous ces lieux compris, de ce Nanteuil à Sommelans, de là à Cointicourt, de Cointicourt à Gandelu, ce lieu dehors, de là passant la petite rivière de Clignon, à Gesvres, une partie de ce château comprise, de Gesvres à Lizy, ce lieu dehors, de Lizy à Vincy, ce lieu compris, de Vincy à l'orme de Hurtebise et Fermant-le-Plessy-Pacy (Plessis-Placy), et laissant Noyon dehors, de cet orme à la source de la Théroüanne petite rivière qui va se jeter dans la Marne à Congy, deçà à Nanteuil-le-Haudouin* (2). »

En suivant sur la carte d'état-major les délimitations indiquées par Minet, on constate que la partie de notre arrondissement située dans le Valois, proprement dit, est comprise entre l'Ourcq et le Clignon et est constituée par le canton de Neuilly-Saint-Front.

Au point de vue historique, le Valois présente pour nous assez peu d'intérêt jusqu'en 1214. Il se réduit à peu près à l'histoire de deux localités ; celle de La Ferté-Milon et de Neuilly-Saint-Front. La première a été faite par Médéric

(1) J'ai mis en italique toute la partie qui est relative à notre arrondissement.

(2) *Loc. cit.* Dans cette citation, nous avons cru pouvoir changer l'orthographe de quelques noms de localités et mettre la ponctuation, presque totalement oubliée par Minet, afin de rendre le texte plus intelligible. Ainsi nous avons remplacé Basauche par Bazoches, Chartreuve par Chartèves, etc.

Lecomte en 1866 ; la seconde, par notre collègue Nusse, a paru dans nos *Annales* en 1874. D'autres localités du Valois ont eu leurs historiens, et nos *Annales* ont publié en 1874 et en 1882 une notice sur Marizy-Sainte-Geneviève (Nusse et Douchy) ; en 1874, une notice sur Passy-en-Valois (Nusse) ; en 1875, des notices sur Troësne et Chouy (Nusse) ; en 1878, sur Brumetz (Douchy) ; en 1879, sur Dammard (Douchy) ; en 1881, sur Chézy-en-Orxois (Douchy).

Nous ne nous attarderons pas à faire l'énumération des comtes du Valois jusqu'à sa réunion au domaine royal. Le dernier de ces comtes était Mathieu qui avait eu le Valois en épousant Éléonore ou Aliénor, sœur de Philippe d'Alsace, mort sans enfants en 1185. Éléonore n'ayant pas d'enfants, ni l'espoir d'en avoir, céda au roi Philippe Auguste, du consentement de son mari, le Valois et le Vermandois. Mathieu est mort en 1191, laissant sa femme sans postérité. Éléonore est morte le 14 juin 1214 et le Valois fut réuni au domaine royal.

1240-1253. Le Valois est donné en apanage à Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, morte en 1253.

1253-1268. Le Valois fit retour à la couronne à la mort de Blanche.

1268-1285. Des lettres patentes de Saint-Louis, datées de mars 1268, donnent à Jean dit Tristan, quatrième fils de Saint-Louis, le comté de Valois avec Crépy, *La Ferté-Milon* (1), Villers-Cotterêts, la forêt de Retz et Pierrefonds, le tout en apanage, à la charge de retour à la couronne à défaut d'héritier mâle (2). Les armes du Valois furent alors « *semé de France à la bordure de gueules.* »

(1) *Bibl. nat.*, Manusc. fond. fr., 4502, n° 8. La Châtellenie de La Ferté-Milon était alors réunie à la couronne, ayant été acquise en 1110 par Louis-le-Gros, de Hugues Leblanc (MINET).

(2) ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. III, p. 235.

A la mort de Jean dit Tristan, en 1285, le Valois fit retour à la couronne de France.

La même année, le roi Philippe-le-Hardi réunit les quatre châtellenies de Crépy, *La Ferté-Milon*, Pierrefonds, Bethisy-Verberie en un corps d'apanage sous le nom de comté de Valois, et il le donna à son second fils Charles, à la condition de retour à la couronne, à défaut de descendant mâle. Ce fut l'origine de la branche royale des Valois.

Charles de Valois eut deux fils et quatre filles. En 1319, il fit le partage de ses biens et donna à son fils aîné Philippe le comté de Valois. Il est mort le 16 décembre 1325.

Philippe comte de Valois monta sur le trône en 1328, sous le nom de Philippe VI, de Valois, et le pays fut encore réuni à la couronne.

Le 16 avril 1344, par Lettres-patentes datées de Maubuisson, Philippe VI donna le Valois à son cinquième fils Philippe, qui mourut sans postérité en 1375, laissant le Valois, à titre de douaire à Blanche de France, sa femme, qui mourut en 1384.

Le Valois fit encore une fois retour à la couronne et fut donné par le roi Charles VI, en 1386, à son second fils Louis, duc d'Orléans. Le Valois prit alors les armes d'Orléans, c'est-à-dire « *de France, au lambel à trois pendans d'argent* ». Au mois de juillet 1406, le Valois fut érigé en duché pairie en faveur de Louis d'Orléans (1). Le roi ajouta au Valois les châtellenies d'Oulchy et de *Neuilly-Saint-Front*.

On connaît la fin tragique de Louis d'Orléans qui avait été seigneur de Château-Thierry et de Nogent-l'Artaud, assassiné le 23 novembre 1407 (2) à la porte Barbette, à Paris.

De son mariage avec Valentine de Milon, Louis d'Orléans avait eu trois fils, Charles d'Orléans, père de Louis XII, Phi-

(1) ANSELME, *Ouv. cité*, t. III, p. 236.

(2) *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1879, p. 67.

lippe de Vertus, mort sans enfants, et Jean, comte d'Angoulême, qui fut le père de François I^{er}.

Charles de Valois hérita de son père du duché de Valois en 1407 et à sa mort, arrivée en 1466, le duché passa à Louis d'Orléans, son fils aîné. Le rôle politique de Louis d'Orléans (plus tard Louis XII) est trop connu pour que nous nous y arrêtions. Le Valois fut saisi sur lui en 1489 et lui fut restitué en 1491. Louis XII réunit le Valois à la couronne en montant sur le trône en 1498 et l'a distrait en faveur de son cousin François, comte d'Angoulême, par Lettres-patentes, datées du Verger, en février 1498, « pour le tenir par lui à foi et hommage du roi et de la couronne de France et en jouir en apanage. »

Le Valois fit plusieurs fois retour à la couronne et en 1661, Louis XIV le donna à son frère Philippe d'Orléans, duc de Valois. Il resta dans cette maison jusqu'à la Révolution. (*Arch. nat.* R 4, 68, 70, 170.)

En 1406, le duché de Valois comprenait deux comtés ou pays, 1^o le Valois proprement dit, 2^o l'Orxois, chacun de ces comtés étant subdivisé en châtellenies :

Valois	{	Châtellenie de Crépy.
		— de Verberie.
		— de Pierrefonds.
Orxois	{	Châtellenie de La Ferté-Milon.
		— d'Oulchy.
		— de Neuilly-Saint-Front.

Le terrier général du Valois, qui a été dressé en 1668, et qui est conservé aux *Archives nationales* (R 4, 68, 70, 170), nous permettra d'établir l'étendue de ce duché dans notre arrondissement de Château-Thierry.

Nous avons vu précédemment que la châtellenie de La Ferté-Milon, réunie à la couronne en 1110, avait été unie au comté de Valois par Saint-Louis en 1268. Nous n'avons à nous occuper que de cette châtellenie qui, avec celle de Neuilly-Saint-Front, complètera notre étude sur l'Orxois et sur tous les *pagi* de notre arrondissement.

La châtellenie de La Ferté-Milon a formé la plus grande partie du canton de Neuilly-Saint-Front. Le domaine de cette châtellenie commença à être distrait de celle de Crépy, par les partages qui furent faits entre les enfants de Charles d'Orléans. Sa fille aînée, Marie, sœur de Louis XII, avait apporté en dot cette seigneurie à son époux Jean, vicomte de Narbonne, comte d'Étampes et de Vertus, et elle en jouissait encore en 1475. (*Arch. nat.* R⁴, 170.)

LA FERTÉ-MILON (*Firmitas Milonis*) était depuis 920 entre les mains de seigneurs qui relevaient du comté de Valois et portaient le titre de vicomte, comme ceux d'Oulchy. La Ferté-Milon avait pour armes « *d'azur à la Salamandre couronnée et environnée de flammes* », avec cette devise : *NUTRISCO ET EXSTINGUO*.

La ville était composée de 600 feux, mais tous les cens n'appartenaient pas au domaine : il y avait plusieurs petits fiefs dans les faubourgs qui appartenaient à des seigneurs particuliers. (*Arch. nat.* R⁴, 170.)

D'après Carlier, la châtellenie de La Ferté-Milon comprenait quatre-vingt-quatre localités, dont les principales sont, par notre arrondissement :

Silly-la-Poterie (*Sollei*, 1153, *Siliacus*, 1161). Les seigneurs qui étaient chevaliers relevaient de Pierrefonds et étaient du bailliage de Crépy.

Troësnes (*Troyna*, 1110, *Troisna*, 1161), avait d'abord appartenu à l'Orxois. Au *vi*^e siècle, ce lieu consistait en quelques huttes dans un bois où dominait le troëne. En 1619, il passa dans les mains des religieux de Bourgfontaine.

Chouy (*Choa*, 872, *Choy* en 1147), a été rattaché au Valois quand les comtes du Vexin s'emparèrent de La Ferté-Milon. (Voir *Annales de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry*, 1875, p. 130.)

Marizy (*Mariziacus* en 720). Il y a deux localités de ce nom : l'une a été donnée aux moines de Saint-Médard ; c'est Marizy-Saint-Mard, par abréviation, ou le Petit-Marizy ; l'autre appartenait aux moines de Sainte-Geneviève, *Mariziacus Sancte Genovefe*, en 1232 ; c'est le Grand-Marizy. (Voir *Annales*, 1874, p. 81, et 1882, p. 191.)

Passy-en-Valois (*Paciacus* en 1222), avait fait primitivement partie du *Pagus Urcencis*. (Voir *Annales*, 1874, p. 113.)

Dammard (*Domnus Marthus* en 1180, *Domnus Medardus*). (Voir *Annales*, 1879.)

Chézy-en-Orxois (*Cheziacus in Orceio* en 1315). (Voir *Annales*, 1881.)

Montigny-l'Allier, *Montigny-Russy* (*Montiniacus Rusiacus*).

Brumetz, autrefois seigneurie vassale de la châtellenie de Gandelu. (Voir *Annales*, 1878, p. 103.)

La châtellenie de NEULLY-SAINT-FRONT était la moins étendue (1). Elle avait été donnée par Carloman à l'église Saint-Remy de Reims. La plus grande partie du territoire de Neully passa aux comtes de Champagne, avant le XIII^e siècle, qui y firent bâtir le château et soumirent d'abord cette sei-

(1) *Arch. Nat.* R 4, 68, 70.

gneurie aux vicomtes d'Oulchy, puis l'en séparèrent et y mirent un châtelain et un prévôt.

En compulsant aux Archives nationales le terrier du Valois, dressé en 1668, on trouva la châtellenie de Neuilly-Saint-Front constituée par les localités suivantes :

Amainville, moulin à eau dépendant de Neuilly.

Béançourt, actuellement moulin à eau et ferme de la commune de Nanteuil-Vichel.

Breuil, hameau sur le ru Alland, au sud de Neuilly.

La Chaussée, moulin banal dans le faubourg de Neuilly (R⁴, 70).

Le Chêne, ferme sur le Vadon à l'est de Neuilly.

Le Clos, hameau dépendant de Latilly.

Les Fossés, petite ferme à l'ouest de Neuilly.

Haloudray, ferme de la commune de Latilly, indiquée dès 1195 sous le nom de Haurodroi.

Latilly (*Lastiliacus* en 1110) (R⁴, 68).

Tréville, hameau de la commune de Latilly (R⁴, 70). Le domaine appartenait à l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes.

Maubry, hameau à l'est de Neuilly.

Nanteuil-sur-Ourcq (*Nantolium* en 1190), ou *Nanteuil-Vichel*.

Remonvoisin, hameau au sud de Neuilly.

Resson, hameau de la commune de Latilly (R⁴, 70).

Rassy, hameau de la commune de Neuilly (R⁴, 70).

Sommelans. « Le ru Alland séparait le comté de Soissons du duché de Valois ; la partie où se trouvait le presbytère était du duché de Valois ; celle qui se trouvait du côté de l'église dépendait de la paroisse de Neuilly-Saint-Front et ressortissait au bailliage de Soissons (1). » (R⁴, 70.)

Vadon ou *Wadon*, hameau de la commune de Latilly (R⁴, 70).

Vichel ou *Wichel* (*Vichieles* en 1211), hameau et moulin de la commune de Nanteuil-Vichel (R⁴, 70).

On trouve encore dans le dénombrement des fiefs du Valois quelques petites localités ou fiefs, tels que *Montgru-Saint-Hilaire*, du canton d'Oulchy, *Montheluz* et *Halacourt* (R⁴, 70), *Vandières*, pré dans la prairie de Neuilly (R⁴, 70), *Vaux*, ferme près de Neuilly.

Chacune de ces localités aura peut-être un jour son historien. MM. Nusse et Douchy, nos collègues, nous ont donné l'exemple. Si notre Société doit des regrets à la mémoire de l'un, elle doit des remerciements et des encouragements à l'autre, qui continuera à notre grand profit les travaux d'histoire locale qu'il a si heureusement commencés.

D^r A. CORLIEU.

(1) MATTON, *Dict. topographique du département de l'Aisne*, p. 264.